

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-299

### RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville d'Asbestos peut établir par règlement, une tarification pour l'utilisation de biens, de services ou d'activités;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Roy lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-299** **RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020**

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos décrète l'imposition des tarifs suivants pour différents biens, services et activités offerts à ses citoyens :

#### **SECTION 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **ARTICLE 1.1- CHÈQUES SANS PROVISION ET ARRÊT DE PAIEMENT**

Tout chèque sans provision entraînera une tarification additionnelle de quinze dollars (15,00 \$) à titre de frais d'administration et dommages-intérêts liquidés.

Un arrêt de paiement sur un chèque fournisseur entrainera une tarification de quinze dollars (15,00 \$) à titre de frais d'administration.

Ce montant sera assimilé à la taxe ou redevance due.

## **ARTICLE 1.2- COPIE CONFORME D'UN DOCUMENT**

Lors de la demande pour l'obtention d'une copie conforme d'un document au bureau du greffe les tarifs suivants s'appliqueront dans les situations suivantes :

Attestation d'un document déjà photocopié	2 \$
Attestation d'un document photocopié par le greffier	5 \$

## **ARTICLE 1.3- SERVICE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS**

Lors de la demande de destruction de documents confidentiels au bureau du greffe les tarifs suivants s'appliqueront dans les situations suivantes :

Petite quantité de documents	5 \$
Grande quantité (une boîte)	25 \$

## **ARTICLE 1.4 - PHOTOCOPIE DE DOCUMENT**

Lors de la demande de photocopie de document, le tarif suivant s'appliquera:

Page photocopiee (tout format)	0.25 \$
--------------------------------	---------

## **ARTICLE 1.5 - CONSULTATION AVEC LE SERVICE IMMONET**

Lors de la demande de consultation avec le service Immonet, les tarifs suivants s'appliqueront dans les situations suivantes

### **VOLET « PROFESSIONNEL » POUR SERVICE IMMONET**

Accès commercial :	
Frais par consultation	2,15 \$

Accès professionnel :	
Frais par consultation	55 \$

## VOLET « PUBLIC » POUR SERVICE IMMONET

Frais par consultation par les citoyens

Gratuit

### DEMANDES D'INFORMATIONS TRAITÉES DIRECTEMENT PAR NOTRE SERVICE

Professionnel : demande par télécopieur 60 \$ (plus taxes) par adresse d'immeuble

Citoyen : remise en personne de leur relevé de compte : 5 \$ (plus taxes)

## SECTION 2 – TRAVAUX PUBLICS

### ARTICLE 2.1- TARIFS POUR TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Pour l'année 2020, il est imposé par le présent règlement les tarifs ci-après énumérés pour les différents travaux tels que nouvelle entrée d'eau ou service rendu par le service des travaux publics en ce qui concerne les conduites d'aqueduc et d'égout :

<b>Nouvelle entrée d'égout</b>	<b>Tarification</b>
5 po. diamètre	1 950 \$
6 po. diamètre	2 000 \$
8 po. diamètre	2 150 \$

<b>Nouvelle entrée d'eau avec égout 5 po.</b>	<b>Tarification</b>
$\frac{3}{4}$ po. diamètre	2 150 \$
1 po. diamètre	2 270 \$
1 $\frac{1}{2}$ po. diamètre	2 460 \$
2 po. diamètre	2 630 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Ajouter 135 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 6 po.

Ajouter 250 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par une de 8 po.

<b>Services rendus</b>	<b>Tarification</b>
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	190 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau	90 \$
Localisation d'entrée d'eau	80 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied)	125 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied)	260 \$
Dégel d'entrée d'eau	610 \$
Localisation d'entrée d'égout	140 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises à l'intérieur de l'emprise de la rue sont à la charge de la Ville d'Asbestos jusqu'au poteau de service inclusivement. Ces travaux sont exécutés par les employés municipaux ou son représentant autorisé et sous son contrôle. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires sous la supervision des Travaux publics. Ces travaux sont non taxables.

Les travaux exécutés en dehors des heures d'ouverture des Travaux publics seront facturés au coût réel.

## **ARTICLE 2.2 - TAUX DE LOCATION DES MACHINERIES MUNICIPALES**

Pour l'année 2020, il est imposé par le présent règlement les tarifs ci-après énumérés pour la location des machineries municipales. Les tarifs n'incluant pas les salaires des opérateurs, lesquels varient selon la convention collective de travail :

<b>Type de machinerie</b>	<b>Taux de location à l'heure</b>
Souffleuse à neige	110 \$
Niveleuse	100 \$
Camion 10 roues	75 \$
Tracteur sur chenilles	95 \$
Tracteur à trottoir	85 \$
Chargeur (loader)	100 \$
Balai aspirateur	115 \$
Camion à sel 6 roues	75 \$

Rouleau vibrant	60 \$
Compresseur	45 \$
Paveuse	100 \$
Camion à boîte (Hiab)	85 \$
Chargeuse-rétrocaveuse	90 \$
Machine à entrée d'eau sous pression	50 \$
Pompe à eau claire - 2 pouces	35 \$
Machine à ligne de trafic	55 \$
Pompe à boue - 3 pouces	45 \$
Pelle mécanique	110 \$
Pelle mécanique avec marteau hydraulique	130 \$
Machine à lignes de parc	25 \$
Écureur d'égout	140 \$
Mini chargeur (Benco)	60 \$
Groupe électrogène	80 \$
Remorque pour pelle	50 \$ par jour

## **SECTION 3 – DÉPÔT DE NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

### **3.1 - PERMIS DE DÉPÔT DE NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Le règlement municipal en vigueur interdit en tout temps le dépôt de neige sur la voie publique. Cependant, les propriétaires ou occupants d'immeubles situés dans les zones commerciales identifiées à la carte de zonage en vigueur, qui ne disposent pas suffisamment d'espace pour respecter cette exigence peuvent obtenir un permis pour déposer de la neige sur la voie publique sous certaines conditions énumérés plus bas.

Critères d'admissibilité :

- Avoir un espace à déneiger de moins de 300 mètres carrés (m<sup>2</sup>).
- Ne pas avoir l'espace suffisant pour déposer la neige sur son terrain sans enlever de l'espace de stationnement qui ferait en sorte de déroger au règlement de zonage;

### **3.2 - Coûts**

Le coût pour un permis permettant de déposer de la neige sur la voie publique est de 250 \$ pour une aire à déneiger de moins de 300 m<sup>2</sup>.

### **3.3 - Obligation du détenteur d'un permis de déneigement**

- Le permis devra en tout temps être visible de la rue.
- Déposer la neige en bordure de la chaussée contiguë à l'immeuble pour lequel le permis a été émis, et ce, avant que la neige dans la rue n'ait été ramassée;
- Placer la neige de manière à ne pas :  Obstruer la chaussée ou un trottoir déneigé par la Ville  Obstruer une entrée d'un immeuble voisin  Entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers
- Nuire au stationnement des véhicules routiers en bordure de la rue en cause  Nuire à la visibilité des usagers de la chaussée et des trottoirs

## **SECTION 4 – DÉROGATION MINEURE**

### **4.1 - TARIFICATION POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le tarif qui doit être acquitté par le requérant d'une demande de dérogation mineure est de deux cents cinquante dollars (250,00 \$).

## **SECTION 5 - DISPOSITIONS FINALES**

### **ARTICLE 5.1- DISPOSITION**

Toute disposition d'un règlement antérieur inconciliable avec les dispositions du présent règlement est modifiée.

### **ARTICLE 3.2- ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

  
\_\_\_\_\_  
**HUGUES GRIMARD, MAIRE**  
\_\_\_\_\_  
**MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE**

**ADOPTÉ**

/al

<b>AVIS DE MOTION :</b>	SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019
<b>ADOPTION DU RÈGLEMENT :</b>	SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020
<b>PUBLICATION</b>	SITE INTERNET DE LA VILLE D'ASBESTOS LE 7 JANVIER 2020
<b>ENTRÉ EN VIGUEUR :</b>	7 JANVIER 2020